



## Problème important, URGENT

Par **juliendu73**, le **20/11/2013** à **12:42**

Bonjour,

je me permet de poster cette question ici car je ne sais ou la mettre ailleurs et devant l'urgence de la situation il me faut une réponse rapidement.

Je suis divorcé depuis 1 ans avec un enfant qui a 8ans et qui vit avec sa mère.  
Cette dernière s'est mis en couple avec un musulman pratiquant.  
Moi je suis d'éducation chrétienne.

Depuis qu'elle s'est mis avec elle s'est mis en tête de d'occupé d'un pb de santé de mon fils:  
le phimosis.

Elle veut le faire circoncire.

je lui ai proposé une opération alternative a la circoncision mais elle est catégorique et veut que la circoncision.

Ma question est simple, dans la religion de l'islam, est-ce que le fait de vivre avec un musulman pratiquant il faut faire circoncire les enfants.

Sachant qu'ils ont déjà un peu commencé à lui bourré le crane a mon enfant en ne lui faisant plus manger de porc...

Aider moi c'est urgent car elle m'a assigné en justice pour ce lundi 25 novembre.

Merci

Julien

Par **aguesseau**, le **20/11/2013 à 13:31**

bjr,

nous sommes un site juridique français et donc pas habilité à répondre sur une question relative à la religion musulmane.

ce qui est sur c'est que le concubin de la mère de votre enfant n' aucun droit sur votre enfant.

c'est le juge qui devant le désaccord des parents décidera.

cdt

Par **cocotte1003**, le **20/11/2013 à 19:04**

Bonjour, vous présentez au juge, preuve à l'appui, les nouvelles exigences de votre ex concernant l'enfant. Vous êtes tout à fait en droit de les refuser et le juge tiendra compte de votre avis et de vos demandes puisque la religion de son ami n'a pas a interférer dans l'éducation de votre enfant, cordialement